

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



19 décembre 2023

N° 17

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats semaine 50,
- Sportivité semaine 50,
- Sanctions,
- Durée des rencontres- matchs de Coupe à élimination directe,
- Feuilles de match,
- Infos Coupe Delaune,
- Coupe Occitane,
- Classements championnats,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 1 à 3.

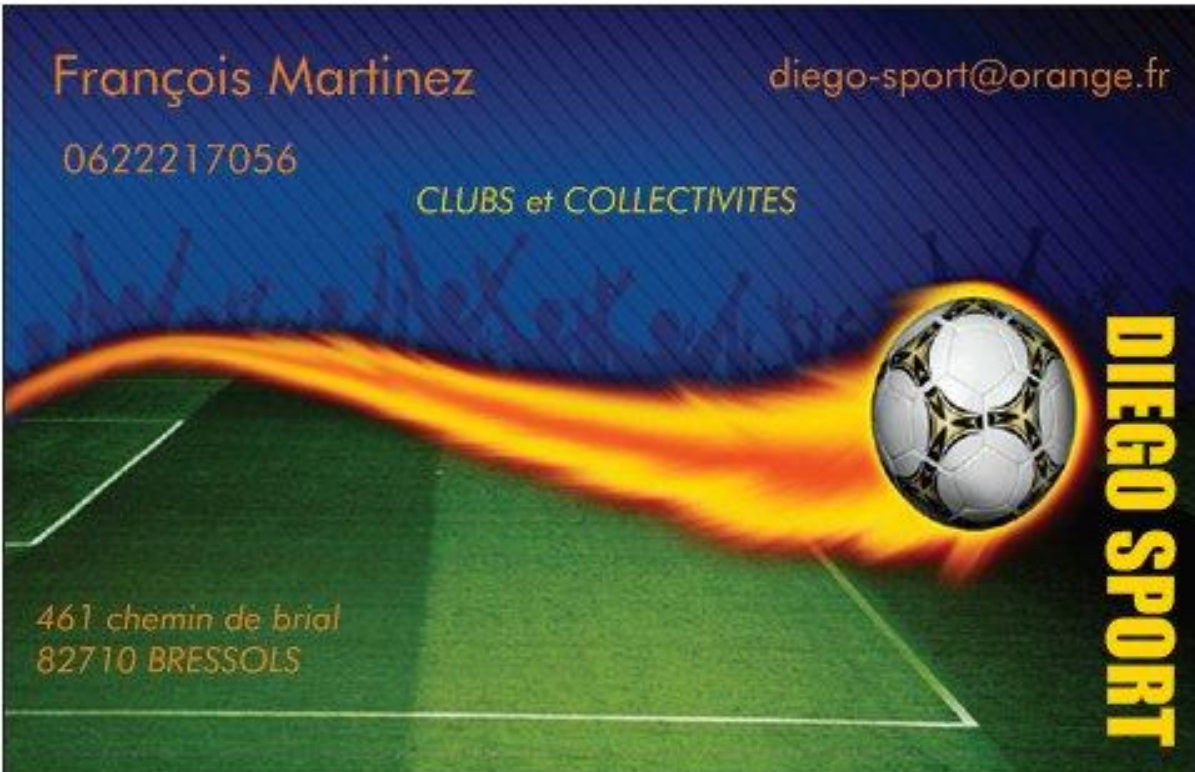


JOYEUX NOEL

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 18 décembre 2023.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

① FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② DEMANDE DE LICENCE

Voir plus bas au chapitre "**INFORMATION LICENCES**" la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

③ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

5 LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

6 REDACTION FEUILLES DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

❶ La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

❷ Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

❸ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑦ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑧ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

⑨ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi**.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

⑩ ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

① ① PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **1/4 des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7
4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11
D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

①③ QUALIFICATIONS JOUEURS

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

①④ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

①⑤ FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsgt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :
Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

INFORMATION LICENCES



VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.

Avec le nouveau mode de fonctionnement mis en place par la Fédération pour les demandes de licences et après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 1) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec vos identifiants et **dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire.**
- 2) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 3) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.

Dans un deuxième temps,

- 4) **Impression et validation** de la **licence/carte** des joueurs en format A4 **par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).

ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document").



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES** (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (Amendes ou match perdu par club).**



Depuis le 1^{er} décembre vous devez présenter aux arbitres la nouvelle carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon), et inscrire sur la FDM les nouveaux numéros de licence.

Dorénavant nous allons appliquer les amendes pour toute licence manquante !!!!

Concernant les "Cartons blancs" manquants ou incomplets (date de disqualifications donnée ci-dessous) le match sera donné perdant à l'équipe faisant participer le (les) joueur (s) concerné(s) et ceci est valable même pour les nouvelles équipes.



POUR REGULARISATION DOSSIER (URGENT)

(A régulariser impérativement avant date notée sur tableau)

FREESCALE	Manque copie pièce d'identité sur carton blanc des joueurs AURIGHI Marco, BOUCHARIN David, DESANGLES Etienne, LAMOUREUX Valentin, LENNOX Thomas, PECH Grégoire, VINEL Sylvain, (Partizan Tolosa F7) & HERISSON Aymeric (AZF F7) Autorisations des clubs F7 => OK Disqualification des 8 joueurs à compter du 08/01/2024
TOULOUSE SA	Manque copie pièce d'identité sur carton blanc du joueur RABENJAMINA TSITOHAINA Mambola Steeven Disqualification du joueur à compter du 08/01/2024



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant date notée sur tableau)

FREESCALE	Manque carton blanc des joueurs ESPINEL Daniel, VINEL Fabien (Partizan Tolosa F7) & TOURNIER Damien (AZF F7) Autorisations des clubs F7 => OK Disqualification des 3 joueurs à compter du 04/12/2023
INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur ROLLIN Gautier Disqualification du joueur à compter du 04/12/2023



SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE IMPRIMEES VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ASCA	03/01 (1)	-		29/01
ALTRAN FOOT	18/12 (1) - F7	-		22/01
CHU TOULOUSE FC	18/12 (2)	-		22/01
ASC CNES	11/12 (2)	-		15/01
CHIPIRONS O.	04/12 (1) - F7	-		08/01
AS DRT	11/12 (2)	-		15/01
INTERNAT FC	20/11 (1)	Manque photo (1)		18/12
SHADOCKS DE SEILH	04/12 (2) - F7	-		08/01
AS MATRA	04/12 (1)	-	18/12 (1)	08/01
MECAP FC	04/12 (2)	-	19/12 (2)	08/01
NIMBA OT	11/12 (2)	-		15/01
PASPORT	04/12 (1)	-	18/12 (1)	08/01
FC POTO	04/12 (2)	-		08/01
SB FC LAUNAGUET	04/12 (1)	-		08/01
ATHLETICO TOLOSA	11/12 (2)	-	18/12 (2)	15/01
TOULOUSE SA	18/12 (1)	-		22/01

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).


RESULTATS

SEMAINE 50 DU 11/12/2023 AU 15/12/2023


Division : Excellence – Journée 7 aller

ATHLETICO TOLOSA B		Remis		TOULOUSE SA	
MECAP FC	1	-	3	FC CANTOU'LOUSAIN	
USEMA COLOMIERS	0	-	5	PASPORT	
FORZA VIOLA FC		Remis		FC POTO	



Division : Promotion Excellence – Journée 7 aller

LABEGE INTER FC	3	-	5	ASC CNES	
AJ SAINT EXUPERY	4	-	1	ALTRAN FOOT	
LES SHADOCKS DE SEILH	0	-	3	AS MATRA	
SAINT-ALBAN		Remis		AGATE FC	

Division : Honneur – Journée 7 aller








ASFP LUSITANOS		Remis		SB FC LAUNAGUET	
INTERNAT FC	2	-	0	IO TEAM	
AS DRT	3	-	1	FC BALEC	
ATHLETICO TOLOSA A	0	-	3	NIMBA OT	

*Exempt : FREESCALE***Division : Promotion – Journée 7 aller**

SOPRA STERIA FOOT		Remis		AS MATRA 2	
AS SAINT LOUP CAMMAS	3	-	12	CHU TOULOUSE FC	
CHIPIRONS OL.	1	-	1	LES VIEILLES CANAILLES	
ASCA		Remis		CONFLUENT LP	

*Exempt : AS EVOTEC***RATTRAPAGES****Coupe Occitane : Poule A - Tour 5 (remis du 09/11)**

ATHLETICO TOLOSA B	7	-	2	SOPRA STERIA FOOT	
--------------------	---	---	---	-------------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel Semaine 49 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**SPORTIVITE SEMAINE 50****TROIS** sorties temporaires et **SIX** avertissements pour **ONZE** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre LABEGE INTER FC / ASC CNES du 13/12/2023 - Promotion Excellence - Journée 7 aller :

Pour " *ANTI JEU* " - AVERTISSEMENT -
Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 03/11/2023
(ART 32 - §B - f),

SCHLAIFER Nicolas, licence n° 0289012, (LABEGE INTER FC)
- UN (1) match de suspension ferme, à compter du 08/01/2024.

Rencontre AS DRT / FC BALEC du 13/12/2023 - Honneur - Journée 7 aller :

Pour " *PROPOS INCORRECTS* " - AVERTISSEMENT -
Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 29/11/2023
(ART 32 - §B - f),

RINALDI Cyril, licence n° 0390414, (AS DRT)
- UN (1) match de suspension ferme, à compter du 08/01/2024.

DUREE DES RENCONTRES - PRECISIONS CONCERNANT LES MATCHS DE COUPES A ELIMINATION DIRECTE

Voici quelques petites précisions sur la durée des rencontres à élimination directe que vous aurez dès la reprise après la trêve de Noël :

DUREE DES RENCONTRES

Deux périodes de 45 minutes sans prolongations. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but : séance de 5 tirs au but, l'équipe marquant le plus grand nombre de buts est déclarée gagnante, à l'issue de la série, si les équipes sont toujours à égalité, la séance continue mais est limitée au premier écart, à nombre de tirs égal. Si, avant ou pendant la séance des tirs au but la lumière venait malencontreusement à manquer, et que l'on ne puisse achever cette épreuve, le résultat serait décidé par tirage au sort (" à la pièce ").

Pour les matchs en soirée, il n'est pas toujours possible de jouer 2x45 minutes car l'éclairage du terrain peut cesser avant la fin du temps réglementaire. Il faut tenir compte de l'éventualité d'une séance de tirs au but.

Voici donc les adaptations spécifiques pour ces matchs en soirée :

◆ S'il n'y a pas d'heure prévue d'extinction des lumières sur le terrain, le match se poursuit jusqu'à la fin du temps réglementaire, éventuellement suivi de la séance de tirs au but.

◆ Sur les terrains où la lumière s'éteint à une heure prévue (21h40 pour les terrains de Toulouse), l'(les) arbitre(s) fait (font) jouer une première période de 45 minutes. Pour la seconde période, **il y a deux cas possibles :**

❶ Si le score est à égalité 20 minutes avant l'heure prévue d'extinction des lumières (soit 21h20 pour les terrains de Toulouse), alors l'(les) arbitre(s) arrêtera(ont) la rencontre et fera(ont) jouer la séances des tirs au but.

❷ Si une des deux équipes mène au score, l'(les) arbitre(s) laissera(ont) le jeu se dérouler jusqu'à son terme, à moins que l'autre équipe n'égalise avant la fin réglementaire de la partie. Dans ce cas, l'(les) arbitre(s) arrêtera(ont) la rencontre et fera(ont) jouer la séances des tirs au but.

Dans ces deux cas (❶et❷), si la lumière venait malencontreusement à manquer, et que l'on ne puisse achever cette épreuve, le résultat serait décidé par tirage au sort (" à la pièce ").

Le résultat de la rencontre ne sera homologué que dans ces conditions.

Joueurs qualifiés pour les tirs au buts :

Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match et non exclus définitivement par un carton rouge sur la rencontre, peuvent participer à la séance de tirs au but.

FEUILLES DE MATCH

Nous vous rappelons que les gardiens de but doivent être obligatoirement marqués sur la première ligne.

Nous vous envoyons par courrier les feuilles de match de la Coupe de la Haute-Garonne (rose), des feuilles de match supplémentaires Championnat ou Coupe de la Ligue (blanche), ainsi que les feuilles de matchs pour les ¼ de finale de la Coupe Occitane (jaune).

INFOS COUPE A.DELAUNE

Nous rappelons aux clubs qualifiés pour 1/32^{ième} de Finale de la phase nationale, que leurs joueurs doivent être qualifiés au plus tard le 30/11/2023 et qu'ils doivent présenter en plus de leur licence validée, une pièce d'identité originale ou photocopie bien lisible, avant le match (version numérique sur téléphone portable ou tablette refusée).

Le tirage au sort des 1/32èmes (appelé "cadrage sud" par la commission fédérale) a eu lieu le Jeudi 14 Décembre au siège de la Fédération à Pantin. Les rencontres concernant nos clubs du comité 31 sont les suivantes :

Match C1 : **FORZA VIOLA FC** contre **CAPC (13)**

Match C2 : **SAINT-ALBAN** contre **FC GARLABAN PROVENCE (13)**

Match C4 : **FC CANTOU'LOUSAIN** contre **FC FIZIOS (13)**

Match C5 : **DDFC (34)** contre **PASPORT**

Vous recevrez directement de la Fédération les feuilles de match.

Les rencontres se dérouleront les 13 et 14 janvier 2024.

COUPE OCCITANE

Le dernier match de la poule A joué la semaine dernière nous donne le dernier qualifié : ATHLETICO TOLOSA B.

Concernant les égalités, vous avez eu les critères pris en compte pour le classement dans le dernier bulletin.

Le classement final de cette poule est le suivant :

COUPE OCCITANE : POULE A												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	USEMA COLOMIERS	15	5	5	0	0	0	0	0	20	4	+16
2 ^{ème}	ATHLETICO TOLOSA B	11	5	2	2	1	0	0	0	16	10	+6
3 ^{ème}	CHU TOULOUSE	10	5	2	1	2	0	0	0	10	11	-1
4 ^{ème}	SHADOCKS DE SEILH	9	5	2	1	1	0	1	0	7	9	-2
5 ^{ème}	ASFP LUSITANOS	9	5	1	2	2	0	0	0	11	16	-5
6 ^{ème}	SOPRA STERIA FOOT	5	5	0	0	5	0	0	0	7	21	-14

SHADOCKS DE SEILH / ASFP LUSITANOS : 3 à 2

Pour définir **la position des équipes qualifiées** en cas d'égalité de points dans des groupes différents, le classement au challenge de la Sportivité de la compétition départage les équipes à égalité de point.

Les huit équipes qualifiées sont donc :

1^{er} USEMA COLOMIERS (15 points), 2^{ème} MECAP FC (13 points, 1^{er} Sportivité), 3^{ème} ALTRAN FOOT (13 points, 1^{er} Sportivité), 4^{ème} INTERNAT FC (13 points, 16^{ème} Sportivité), 5^{ème} TOULOUSE SA (12 points, 1^{er} Sportivité), 6^{ème} CHIPIRONS OLYM. (12 points, 12^{ème} Sportivité), 7^{ème} ATHLETICO TOLOSA B (11 points, 9^{ème} Sportivité) et AS MATRA (11 points, 18^{ème} Sportivité).

D'autre part, conformément à l'article 39-D du règlement de la commission :

« Un classement sera fait parmi ces huit équipes. Les rencontres opposeront le premier contre le huitième, le second contre le septième, etc... »

*Le but de la commission étant de faire jouer des rencontres entre différents clubs, **deux équipes ayant joué dans la même poule pendant les phases de groupe ne pourront se rencontrer en quart de finale. Une inversion de place sera alors réalisée.**»*

Ce qui donne pour les 1/4 de Finale les rencontres suivantes :

USEMA COLOMIERS contre **AS MATRA**,
INTERNAT FC contre **CHIPIRONS OL**,
ALTRAN FOOT contre **TOULOUSE SA**,
MECAP FC contre **ATHLETICO TOLOSA B**.

Les rencontres auront lieu la **semaine 7**.

CLASSEMENTS CHAMPIONNAT

Classements au 19/12/23

EXCELLENCE												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	PASPORT	24	6	6	0	0	0	0	0	26	8	+18
2 ^{eme}	FC CANTOU'LOUSAIN	16	4	4	0	0	0	0	0	14	2	+12
3 ^{eme}	USEMA COLOMIERS	16	6	3	1	2	0	0	0	17	19	-2
4 ^{eme}	MECAP FC	16	7	3	0	4	0	0	0	21	22	-1
5 ^{eme}	FC POTO	11	5	2	0	3	0	0	0	12	13	-1
6 ^{eme}	TOULOUSE SA	11	6	1	2	3	0	0	0	12	19	-7
7 ^{eme}	FORZA VIOLA FC	9	5	1	1	3	0	0	0	12	15	-3
8 ^{eme}	ATHLETICO TOLOSA B	5	5	0	0	5	0	0	0	3	20	-17

PROMOTION EXCELLENCE												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	ASC CNES	21	6	5	0	1	0	0	0	19	9	+10
2 ^{eme}	LES SHADOCKS DE SEILH	15	7	3	0	3	0	1	0	15	18	-3
3 ^{eme}	AS MATRA	14	4	3	1	0	0	0	0	11	3	+8
4 ^{eme}	SAINT-ALBAN	14	4	3	1	0	0	0	0	12	3	+9
5 ^{eme}	AJ SAINT-EXUPERY	14	5	3	0	2	0	0	0	14	10	+4
6 ^{eme}	ALTRAN FOOT	10	6	1	1	4	0	0	0	18	23	-5
7 ^{eme}	LABEGE INTER FC	6	5	0	1	4	0	0	0	11	21	-10
8 ^{eme}	AGATE FC	3	3	0	0	3	0	0	0	3	16	-13

SAINT ALBAN / AS MATRA: 1 à 1

Sportivité : AS MATRA (12^{eme}), SAINT-ALBAN (21^{eme})

HONNEUR												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	AS DRT	18	6	4	1	0	0	1	0	15	9	+6
2 ^{eme}	INTERNAT FC	17	6	3	2	1	0	0	0	17	8	+9
3 ^{eme}	FC BALEC	16	6	3	1	2	0	0	0	12	12	0
4 ^{eme}	SB FC LAUNAGUET	10	3	2	1	0	0	0	0	13	5	+8
5 ^{eme}	NIMBA OT	9	3	2	0	1	0	0	0	8	8	0
6 ^{eme}	ASFP LUSITANOS	9	4	1	2	1	0	0	0	8	6	+2
7 ^{eme}	ATHLETICO TOLOSA A	8	5	1	0	4	0	0	0	8	18	-10
8 ^{eme}	FREESCALE	7	5	0	2	3	0	0	0	8	15	-7
9 ^{eme}	IO TEAM	5	4	0	1	3	0	0	0	1	9	-8

PROMOTION												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	CHIPIRONS OL.	22	7	4	3	0	0	0	0	27	8	+19
2 ^{eme}	CHU TOULOUSE FC	18	6	4	0	2	0	0	0	29	14	+15
3 ^{eme}	LES VIEILLES CANAILLES	15	5	3	1	1	0	0	0	14	8	+6
4 ^{eme}	AS EVOTEC	12	5	2	1	2	0	0	0	9	12	-3
5 ^{eme}	CONFLUENT LP	11	4	2	1	1	0	0	0	13	10	+3
6 ^{eme}	SOPRA STERIA FOOT	10	4	2	0	2	0	0	0	9	14	-5
7 ^{eme}	ASCA	8	5	1	0	4	0	0	0	9	16	-7
8 ^{eme}	AS MATRA 2	7	5	0	2	3	0	0	0	9	15	-6
9 ^{eme}	AS SAINT-LOUP-CAMMAS	7	5	0	2	3	0	0	0	9	31	-22

ST-LOUP-CAMMAS / AS MATRA 2: 1 à 1

Sportivité : AS MATRA 2 (1^{er}), AS ST-LOUP-CAMMAS (34^{eme})

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 1 DU 02/01/2024 AU 05/01/2024

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 1

USEMA COLOMIERS

AS MATRA

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 2 DU 08/01/2024 AU 12/01/2024

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : 1^{er} tour

ATHLETICO TOLOSA A

FC CANTOU'LOUSAIN

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

FC BALEC

FORZA VIOLA FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

VIOLA UNITED (F7)

NIMBA OT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat – Deyme.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin des sports.

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb : 5 chemin de l'Enguille (**terrain jusqu'en décembre**)

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

Information de la mairie

" A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DE LA BASE DE LA RAMEE

Bonjour,

Merci de prendre note que la borne Guilhermy (côté cratère) est actuellement fermée.

Nous vous remercions d'accéder à la base de loisir par l'entrée côté manège.

L'accès aux équipements sportifs devra se faire à pied depuis le parking du manège.

Comptant sur votre compréhension.

Cordialement "

TREVE DU 25/12/2023 AU 02/01/2024

SEMAINE 1 DU 02/01/2024 AU 05/01/2024

RATTRAPAGE

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 1 (remis du 21/12)

USEMA COLOMIERS

AS MATRA

Capitany Synthé

Me 03/01 20h00

SEMAINE 2 DU 08/01/2024 AU 13/01/2024

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE - HENRI CRESPIN : 1^{er} TOUR

FC POTO	AJ SAINT-EXUPERY	Lardenne Synthé	Ve 12/01	20h00
BLS 31 (Foot 7)	AS DRT	Sordelo Hb	Je 11/01	19h45
CHU TOULOUSE	FC POTO (Foot 7)	Lardenne Synthé	Me 10/01	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FC CANTOU'LOUSAIN	M. Cerdan St	Lu 08/01	19h45
ALTRAN FOOT	IO TEAM	Blagnac Baradels Syn	Je 11/01	21h00
FC BALEC	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Syn	Lu 08/01	20h00
SB FC LAUNAGUET	AS MATRA	Launaguet Hb	Lu 08/01	20h00
SHADOCKS DE SEILH	BELLA BARBARIANS (F7)	Seilh Synthé	Ve 12/01	20h45
USEMA COLOMIERS	AS ST-LOUP CAMMAS	Capitany Synthé	Me 10/01	20h00
PASPORT	FREESCALE	Sordelo Hb	Me 10/01	19h45
ASFP LUSITANOS	LES VIEIL. CANAILLES	St Alban Coudon Hb	Me 10/01	20h30
INTERNAT FC	ATHLETICO TOLOSA B	Fenouillet Plage Hb	Lu 08/01	20h00
ASC CNES	SOPRA STERIA FOOT	Ramonville Hb	Ma 09/01	19h45
AS CNRS-CAES (Foot 7)	AS EVOTEC	Blagnac Baradels Syn	Ma 09/01	20h45
CHIPIRONS OL	AS MATRA 2	Fenouillet Collège Syn	Me 10/01	20h00
MECAP FC	LABEGE INTER FC	Muret Auriol Synthé	Lu 08/01	20h00
CONFLUENT LP	TOULOUSE SA	Pinsaguel Hb	Lu 08/01	20h30
VIOLA UNITED (Foot 7)	NIMBA OT	La Ramée St	Ma 09/01	19h45
SAINT-ALBAN	ASCA	St Alban Coudon Hb	Lu 08/01	20h30
<i>Exempt</i> : AGATE FC				

COUPE DE France AUGUSTE DELAUNE

Coupe de France Auguste Delaune : Cadrage Sud

FC CANTOU'LOUSAIN	FIZIOS (13)	A définir	Sa 13/01	14h00
FORZA VIOLA FC	CACP (13)	A définir	Sa 13/01	16h30
SAINT-ALBAN	FC GARLABAN (13)	St Alban	Sa 13/01	15h00
DDFC (34)	PASPORT	Montpellier	Sa ou Di	

SEMAINE 3 DU 15/01/2024 AU 19/01/2024

Coupe Occitane : Quarts de finale

USEMA COLOMIERS	AS MATRA	Capitany Synthé	Me 17/01	20h00
MECAP FC	ATHLETICO TOLOSA B	Muret Auriol Synthé	Lu 15/01	20h00
ALTRAN FOOT	TOULOUSE SA	Blagnac Baradels Syn	Je 18/01	21h00
INTERNAT FC	CHIPIRONS OL	Fenouillet Collège Syn	Me 17/01	20h00

RATTRAPAGE

Division : Promotion Excellence - Journée 1 aller (remis du 29/09)

AGATE FC	LABEGE INTER FC	Deyme Hb	Ve 19/01	20h00
----------	-----------------	----------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 4 aller (remis du 13/11)

AS ST-LOUP CAMMAS	SOPRA STERIA FOOT	St Loup Cammas Hb	Je 18/01	20h30
-------------------	-------------------	-------------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11)

IO TEAM ATHLETICO TOLOSA A Sordelo Hb Me 17/01 19h45

Division : Promotion - Journée 5 aller (remis du 29/11)

VIEILLES CANAILLES ASCA Beaupuy Hb Me 17/01 20h15

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 07/12)

NIMBA OT AS DRT Sordelo Hb Je 18/01 19h45

Division : Promotion - Journée 6 aller (remis du 04/12)

AS EVOTEC CONFLUENT LP Lardenne Synthé Me 17/01 19h45

Division : Honneur - Journée 7 aller (remis du 13/12)

ASFP LUSITANOS SB FC LAUNAGUET St Alban Coudon Hb Me 17/01 20h30

Match de Présélection :

FORZA VIOLA FC SELECTION FSGT31 Stadium Taton Syn Je 18/01 20h15

IL N'Y AURA PAS DE BULLETIN

LA SEMAINE PROCHAINE

NOUS VOUS DONNONS DONC

RENDEZ-VOUS LE 5 JANVIER

POUR LE PROCHAIN BULLETIN

Le Comité sera fermé

du

22/12/23 18h

au

04/01/24 10h

La réunion de la Commission reprendra donc
le **Lundi 08 janvier 2024** aux horaires habituels

PASSEZ DE BONNES FETES !!!!!